



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine**

Mâcon, le 26/09/2022

Affaire suivie par : Nathalie VIENNOT-RENAUDOT  
Tél : 03 85 39 95 20

mél : [udap71@culture.gouv.fr](mailto:udap71@culture.gouv.fr)

Réf : MG/OM/NVR/ N° 166

PJ : 3 dossiers d'enquête publique

L'Architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire  
Bureau de la réglementation, des élections  
et des enquêtes publiques

A l'attention de Madame Gaëlle

BOUTON

196, rue de

Strasbourg

71021 MÂCON Cedex 9

**Objet : 71 – SALORNAY-SUR-GUYE – Maison du XVe siècle  
Périmètre Délimité des Abords**

La maison du XVe siècle sise 14 rue du Château à Salornay-sur-Guye (71250) a été inscrite au titre des monuments historiques le 28 juin 1927.

L'Architecte des Bâtiments de France de Saône-et-Loire a proposé par courrier le 21 juin 2021 au Maire de Salornay-sur-Guye, la mise en place d'un périmètre de protection modifié, devenu périmètre délimité des abords depuis la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, autour de la Maison du XVème.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021, la commune de Salornay-sur-Guye accepte la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer un périmètre Délimité des Abords.

L'étude relative au nouveau périmètre, réalisée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Saône-et-Loire (UDAP71), a été présentée au Maire de Salornay-sur-Guye et à ses adjoints le 26 juillet 2021. Il a reçu un avis favorable.

S'agissant d'une procédure indépendante d'une révision ou d'une élaboration d'un document d'urbanisme, l'État a la charge de l'organisation de l'enquête publique. J'ai donc l'honneur de vous solliciter afin que vous preniez les dispositions nécessaires à la mise en place de cette enquête publique.

Vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires au dossier d'enquête publique qui sera intégralement financée par l'État / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Marie GUIBERT  
L'Architecte des Bâtiments de France  
Cheffe de l'Unité départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine  
de Saône-et-Loire